



Délibération 2026-533

Tableau des emplois au 31/12/2025

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Vendredi 6 mars 2026

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni vendredi 6 mars 2026 à 10 heures à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Henry Gréville2 en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 19 février 2026.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.
Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	4	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie,
Président du SMANM

conseillère départementale - canton d'Agon-Coutainville,
vice-présidente du SMANM

Membres titulaires :

M. Guillaume HEDOUIN

M. Gilles LELONG

Mme Nathalie PORTE

Mme Claire ROUSSEAU

en visioconférence

conseiller régional - Région Normandie
conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5
conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie

Membres suppléants :

Mme Dany LEDOUX

Mme Frédérique BOURY

M. Quentin LAGALLARDE

Mme Valérie LAISNEY

en visioconférence

conseillère départementale canton Quettreville-Sur-Sienne
conseillère départementale – canton Les Pieux
conseiller régional - Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie

EXCUSÉS

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

M. Antoine DELAUNAY

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Mme Marie-Hélène ROUX

conseillère départementale – canton Avranches

conseiller départemental – canton Avranches

conseillère départementale – canton Condé Sur Vire

conseillère régionale – Région Normandie

(pouvoir à M. Pierre VOGT, président)

conseiller départemental – canton Granville

M. Yvan TAILLEBOIS

.../...

Tableau des emplois au 31 décembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation à toute collectivité d'annexer au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif de son personnel au 31 décembre de l'année écoulée ;

Vu le rapport de séance du 6 mars 2026, annexé du tableau des effectifs du personnel du SMANM ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

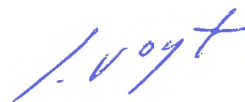
- **prend acte** du tableau des emplois au 31 décembre 2025 établi comme suit :

Emploi	Filière	Grade cible de référence du poste		Poste(s) pourvu(s) au 31/12/2025	
		Libellé du grade	Nombre de postes	Libellé du grade	Nombre de postes
Directrice	Adm.	Attaché territorial (cat. A)	1 TC ⁽¹⁾	Attaché territorial (cat. A)	1 TC ⁽¹⁾
Assistante	Adm.	Rédacteur territorial (cat. B)	1 TC ⁽¹⁾	Rédacteur territorial (Cat. B)	1 TC ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Temps complet = 35 heures hebdomadaires

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**

Pierre VOGT



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte association Maison de la Normandie à Jersey ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr